


ASSOCIATION DES PMU EUROPÉENS POUR LA PROMOTION DU MUTUEL, DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE

Ressources pour 200.000 acteurs

Tenue jeudi dernier, l'assemblée générale de l'association européenne des opérateurs de jeu mutuel a fait le point sur son activité. Commentaires de son président, Bertrand Bélinguier.

“ Il y a trois ans, j'ai initié la refondation de la l'association des PMU européens (EPMA), avec de nouveaux moyens et de nouveaux objectifs, compte tenu de l'évolution incertaine des positions des instances européennes sur le terrain des jeux et des paris”.

> Arguments à opposer aux books...

On se souvient des “raids” de la Commission européenne, notamment contre la France et son monopole du PMU, sommés de s'ouvrir peu ou prou aux opérateurs étrangers - et implicitement, aux bookmakers, commerçants privés vivant de cette industrie. Au bout du processus, planait la perspective d'une directive européenne, imposée par la Commission.

> Garantie de ressources pour 200.000 acteurs

Tout commandait plus que jamais de faire valoir les acquis spécifiques du mutuel. “L'association regroupe en effet les opérateurs de mutuel de dix pays, revendiquant un poids économique considérable. À eux dix, ils font transiter près de 15 milliards d'euros.”

Mais en l'occurrence, la particularité à l'actif desdits opérateurs de mutuel, c'est qu'ils en reversent le dixième environ vers les acteurs. Une manne essentielle qui fait vivre les 200.000 personnes qui s'activent directement pour la filière.

> Bruxelles infléchit sa position

En son assemblée générale de jeudi dernier, l'EPMA a pu enregistrer les avancées capitales, attribuables à ses initiatives.

“Le Livre Blanc, qui a été produit sous sa signature et a été soumis aux décideurs, a contribué à la meilleure perception du fait “mutuel”, et à l'inflexion de certaines positions. Puis, la conférence organisée en janvier dernier à Bruxelles, avec des intervenants de haute qualité, a conforté la cause du modèle mutuel”.

Cela a effectivement permis de noter la convergence de vues entre le Parlement européen et les Etats membres, pour amener la Commission européenne à changer de stratégie.

La Commission a ainsi renoncé à une directive à caractère totalitaire sur le jeu et les paris en Europe. Elle a réaffirmé les principes du Traité de Rome, mais a finalement laissé à chaque état la liberté d'organiser lui-même l'ouverture de la concurrence, dans le respect de ce cadre fondateur. Il y a évidemment des arbitrages, mais ils ont été laissés à la Cour de justice européenne.

> Un succès pour l'argumentation pro-mutuel

“L'EPMA n'est pas étrangère à l'adoption par le Parlement européen de la résolution du 10 mars dernier, qui, par 644 voix contre 36, a arrêté les grandes lignes du cadre législatif des jeux et des paris, y reprenant les éléments majeurs de l'argumentation “pro-mutuel”.

C'est la reconnaissance du mo-

dèle français, qui suggère implicitement son extension aux jeux sur le sport, demain ou après-demain...

De fait, les courses, contrairement aux autres sports, tirent du jeu les ressources de leur activité et de leurs acteurs. Ce “cercle vertueux”, les books (qui recyclent leurs bénéfices en des investissements les plus divers, en dehors de la filière qui les fait vivre) auront certes du mal à s'en prévaloir.

> Vous avez dit “euro-quinté” ?

Néanmoins, il y a toujours des dossiers au niveau de la Commission européenne, et l'EPMA veille au grain. “Dans l'immédiat, nous lançons une étude sur l'impact économique et social du mutuel en Europe” (sachant qu'après une présidence tchèque peu concernée, c'est la Suède qui prend son tour en juillet prochain, prompt sans doute à reprendre la ligne de la présidence française).

“L'autre axe 2009 pour l'EPMA, non plus politique mais technique, c'est la création de groupes de travail entre les membres, afin de développer les échanges, en matière de savoir-faire, d'informatique, de gestion des réseaux, de commercialisation, de communication, etc. Il y a d'amples différences de moyens et de résultats, sur l'éventail des dix pays réunis au sein de l'association. Ces échanges ne peuvent qu'être bénéfiques.”

■ GÉRARD DE CHEVIGNY